Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251217-DB_2025_135-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le **dix-sept décembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine **(dès son arrivée à 19h00 pour la question n°2025-132)**, Mme LEMAITRE Julie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. CORMAND Yvon	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick
Mme MACRE Amélie	a donné procuration à	Mme LE THERIZIEN Hélène

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2025-135

Rapporteur : Patrick ALLAND, Conseiller Municipal délégué à l'énergie

OBJET : FINANCES - PLAN CLIMAT ÉNERGIES - PROGRAMME ACTEE+ FONDS CHÊNE SAISON 6 - FNCCR.

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE+, référencé PRO-INNO-66. Le Programme ACTEE+ vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires. ACTEE+ vise également à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique, de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces, le développement des énergies renouvelables et de récupération pour les bâtiments publics.

Le complexe sportif André Allenic se compose du bâtiment « Dojo/Basket/Vestiaires/Club House », du bâtiment « Espace Raquette », du bâtiment « Pétanque », ainsi que de plusieurs espaces extérieurs (piste d'athlétisme, terrains de football, terrain d'entraînement du club canin et piste de BMX).

Afin d'encourager les projets de rénovation énergétique des collectivités, le programme ACTEE+ met en place une aide au financement portant sur 5 postes essentiels, dont l'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et la sensibilisation**, ainsi que la Maîtrise d'œuvre et les études techniques.

Dans ce contexte, la Ville de Trégueux souhaite candidater à l'Appel à Projet Fonds CHÊNE Saison 6 du Programme ACTEE+ pour la mise en œuvre de la rénovation énergétique de la salle Jean-Pierre Pinsard.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251217-DB_2025_135-DE

Descriptif du bâtiment concerné :
Le complexe sportif communal de Trégueux regroupe :

- Un gymnase dédié principalement au basket-ball,
- Un bâtiment à deux niveaux :
  - RDC : vestiaires du stade d'athlétisme, locaux associatifs, bureaux, sanitaires,
  - Étage : dojo et ses vestiaires, loge des joueuses, espace VIP avec vue sur le terrain de basket.

Cet équipement structurant pour la vie sportive et associative fait face à des difficultés d'entretien et de maintenance, liées à l'hétérogénéité des interventions passées.

Enjeux :
Les principaux enjeux identifiés concernent :

- La performance énergétique et le chauffage : système de pompe à chaleur défaillant et solutions de remplacement à définir.
- Le confort thermique et l'enveloppe extérieure : traitement isolant à renforcer.
- La ventilation et la qualité de l'air : système actuel insuffisant et mal réparti.
- Les installations techniques : réseaux d'électricité et de plomberie hétérogènes, engendrant des difficultés de maintenance.
- Les aménagements intérieurs : qualité variable des espaces (loge des basketteuses notamment).
- La sécurité incendie : choix de matériaux et gestion du degré coupe-feu à fiabiliser.
- L'organisation et l'usage des espaces spécifiques : à reconsidérer, notamment l'espace VIP en balcon du gymnase.

La mission de programmation consistera à accompagner la commune dans l'évaluation et la hiérarchisation des interventions à mener, afin de proposer un programme cohérent et réaliste, adapté aux besoins des usagers comme des gestionnaires.

À l'issue de cette mission, sont attendus :

- La définition d'un programme de travaux adapté, hiérarchisé et argumenté.
- L'estimation du coût des travaux identifiés.
- Des plans de repérage des actions à mener, établis sur la base des plans fournis par la mairie.
- Une perspective extérieure du gymnase, permettant de visualiser l'impact architectural des interventions.
- La définition des compétences, accompagnée des documents nécessaires au lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre.
- Un accompagnement dans la constitution des dossiers de subventions.

La présente délibération concerne spécifiquement le financement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) nécessaire au projet de rénovation globale de la salle Jean-Pierre Pinsard, afin de garantir la performance énergétique et la faisabilité des travaux envisagés.

Le coût de la prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est estimé dans une fourchette de 15 000€ à 20 000€ H.T.

Un audit énergétique proposant plusieurs scénarios permettra à la commune de faire un choix aligné sur ses besoins, en tenant compte des subventions disponibles et des objectifs climats. Elle pourrait potentiellement mettre en œuvre un projet ambitieux visant à réduire significativement sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre.

Vu le Code de la commande publique en son article L.2422-2 ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251217-DB_2025_135-DE

Vu le Code de l'Environnement, en ses articles R.229-51 à R.229-56 ;

Vu la Loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE et l'arrêté du 4 mai 2020 portant création et reconduction de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE l'intérêt de candidater à l'Appel à projet Fonds CHÊNE Saison 6 du programme ACTEE+ concernant la rénovation de la salle Jean-Pierre Pinsard.**
- **VALIDE le montage et le dépôt du dossier porté par la Ville pour le financement d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à engager les dépenses liées aux actions portées dans le cadre de la candidature à l'Appel à Projet Fonds CHÊNE Saison 6.**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.**

A Trégueux, le 19 décembre 2025

La secrétaire de séance,

Mme FEUNTEUN Cristina

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine